

GROUPE RENAULT

119, rue du Point du Jour - 92109 BOULOGNE BILLANCOURT

☎ 01.76 84.14 33 /01 76 84.14.34

www.cgt-renault usines@cgt-renault.com



Lundi 17 Février 2020

2^{ème} séance de Négociation Annuelle Obligatoire Pour avoir notre dû nous devons nous faire entendre !

La direction a convoqué les organisations syndicales pour une séance de négociation sur les salaires le 28 Janvier dernier. Elle a présenté le bilan de sa politique salariale qui a démontré la poursuite de la baisse du pouvoir d'achat de l'ensemble des Catégories Socio-Professionnelles.

Depuis trop d'année la politique salariale de Renault ne reconnaît plus les qualifications de ses salariés. Dès l'embauche les diplômes ne sont pas reconnus, en particulier concernant les opérateurs de production. Puis en cours de carrière pour l'ensemble des salariés la baisse de notre pouvoir d'achat est nette.

Il faut une rupture !

Des Augmentations Générales
des **Salaires**, sont les seules garanties pour :

- Une meilleure prise en compte de l'augmentation de notre qualification
- Pour l'augmentation de notre pouvoir d'achat

Quoi qu'en dise la direction les **AGS** ne s'opposent pas aux **Augmentations Individuelles**, encore faut-il pour cela avoir un budget conséquent. Ce n'est pas les 2,4% de budget en 2019 qui peuvent d'une part répondre à la baisse du pouvoir d'achat et d'autre part rémunérer l'augmentation des qualifications, par l'exercice du travail, de l'ensemble des travailleurs.

De bons salaires, c'est la garantie d'un développement social, sociétal, et environnemental de la collectivité !

Le salaire assure le financement de notre protection sociale, enfance, maladie, accident de travail, handicap et retraite.

Nous finançons également la collectivité les services publics transport collectif, l'éducation, service de santé,...



La CGT met en débat dans l'entreprise !

D'une part une grille unique des salaires, pour l'ensemble du groupe Renault, filiales comprises, de l'APR aux Ingénieurs & Cadres, démarrant à 1800 € avec une valeur unique du point à 10,90 €

D'autre part :

- L'abandon de la grille de salaires distincte province-région parisienne en adoptant la grille RP
- Une grille unique des salaires RENAULT SAS et filiales
- L'uniformisation de l'ensemble des primes sur le mieux disant entre province et région parisienne
- Que la révision salariale soit applicable au 1er avril pour toutes les catégories professionnelles, APR compris.
- La mise en place d'un 13ème mois,
- Que la prime d'ancienneté soit calculée sur le salaire de base, de 3% à 18%,
- Que toutes les primes soient revalorisées de 10%, avec une attention particulière pour la prime de transport, à 25% (hausse des produits pétroliers en 2019).
- Qu'au moment du passage cadre (PSD, PCCC, PRRE), le salaire soit revalorisé de 10% a minima au salaire moyen de la Position 2
- Concernant l'attribution de l'Unité d'Expérience Métier, nous revendiquons que 100% des salariés éligibles obtiennent cette reconnaissance

Lundi 17 Février 2020

Arrêtons tous le travail, pour soutenir les négociateurs et obtenir satisfaction pour notre fiche de paie !

Tous les syndicat CGT & Ufict CGT Renault et filiale dans la lutte avec les salariés Renault, CDI & CDD, Intérimaires, Prestataires